

La mobilité résidentielle des seniors

Ronan Mahieu

Chaque année, environ 5 % des 55-64 ans changent de résidence. Si dans un peu plus de 30 % des cas, ces déménagements se font à l'intérieur de la même commune, les autres mobilités ont lieu nettement plus souvent vers des communes moins denses. Cette tendance signale probablement qu'avec la perspective de la retraite, une fraction importante des personnes en profite pour quitter les villes où elles travaillent et gagner des espaces plus aérés. La mobilité décroît ensuite pour s'établir à moins de 3 % entre 65 et 74 ans, avant de fortement rebondir après 85 ans (presque 6 %) en lien notamment avec les nombreuses entrées en institution dans ces tranches d'âge. Ce constat d'ensemble occulte toutefois des disparités significatives en fonction notamment du niveau de diplôme : les migrations vers des communes peu denses ou très peu denses entre 55 et 69 ans sont ainsi beaucoup plus marquées chez les personnes diplômées du supérieur que chez les personnes non diplômées ou n'ayant que le certificat d'études. Ce phénomène contribue à atténuer la forte sous-représentation des plus diplômés dans les communes peu denses ou très peu denses avant l'âge de la retraite.

Les mobilités résidentielles paraissent dans l'ensemble peu motivées par la volonté de bénéficier d'un meilleur accès aux soins médicaux : on constate que les déménagements de seniors se traduisent aussi souvent par une dégradation que par une amélioration de leur accès aux soins. Les mobilités à courte distance (dans le même département ou dans un département limitrophe), qui sont les plus nombreuses, n'ont en effet qu'un impact très limité sur l'accessibilité des soins. En revanche les seniors qui migrent vers des départements

littoraux (non limitrophes de leur département d'origine) aménagent beaucoup plus souvent dans une commune où l'accessibilité des soins est plus élevée que leur commune d'origine que dans une commune où elle est plus faible. Au contraire, les mobilités vers des départements ni littoraux, ni limitrophes du département d'origine, se font souvent vers des communes où l'accessibilité des soins est moins bonne que dans la commune d'origine. Ces résultats font écho à la répartition très inégale sur le territoire des professionnels de santé libéraux, qui sont très nombreux dans les départements littoraux de la façade atlantique et de la Méditerranée.

L'analyse des mobilités interdépartementales met par ailleurs en évidence des mouvements migratoires importants entre 55 et 64 ans : le solde migratoire dans cette tranche d'âge est très négatif pour l'ensemble des départements d'Île-de-France. A contrario les départements affichant un solde migratoire très positif sont tous situés au sud-ouest d'une ligne Cherbourg-Chambéry : il ne s'agit pas que de départements littoraux, la moitié d'entre eux sont en effet situés à l'intérieur des terres. Là encore, des disparités significatives apparaissent, les plus diplômés étant davantage susceptibles de migrer vers ces départements très attractifs. Après 85 ans, l'orientation des flux migratoires change sensiblement : ils se dirigent davantage vers des départements ruraux ayant une capacité d'accueil en ehpad très élevée, ou bien vers des départements situés en relative périphérie des grandes agglomérations (comme la Seine-et-Marne) et où le coût du foncier est un peu moins élevé qu'au centre de l'agglomération.

Thématique : perte d'autonomie, départ à la retraite.

Les mobilités résidentielles rythment les grandes étapes de l'existence à l'âge adulte : si elles sont plus fréquentes chez les jeunes adultes, en lien avec des choix d'études comme de carrière professionnelle ou la volonté de se constituer un patrimoine immobilier, elles demeurent importantes chez les seniors notamment au moment du départ à la retraite. Un départ à la retraite sur huit se traduit ainsi par un changement de résidence (Abbas, de Lapasse et Prevost, 2022). Les déterminants des mobilités changent toutefois avec l'âge puisqu'elles ne sont plus tant dictées par des exigences professionnelles que par des choix personnels d'implantation géographique liés aux origines familiales, à la volonté de se rapprocher d'une région en particulier...

Surtout, la mobilité résidentielle ne s'interrompt pas une fois le passage à la retraite survenu : elle demeure significative bien après 65 ans, et s'accroît même au grand âge en lien notamment avec la problématique de la perte d'autonomie (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, 2021). Les Français dans leur ensemble ont en effet une appréhension relativement correcte du

risque de perte d'autonomie (Mahieu, 2021) : la perspective d'une possible perte d'autonomie est donc logiquement de nature à les inciter à adapter leurs conditions de logement à une telle éventualité – ou à y faire face si la perte d'autonomie est avérée. Cela peut passer par l'adaptation du logement déjà occupé (Aouici et al. 2015), mais aussi par des mobilités résidentielles pour bénéficier d'un logement plus adapté, ou d'un accès plus aisé aux services de proximité.

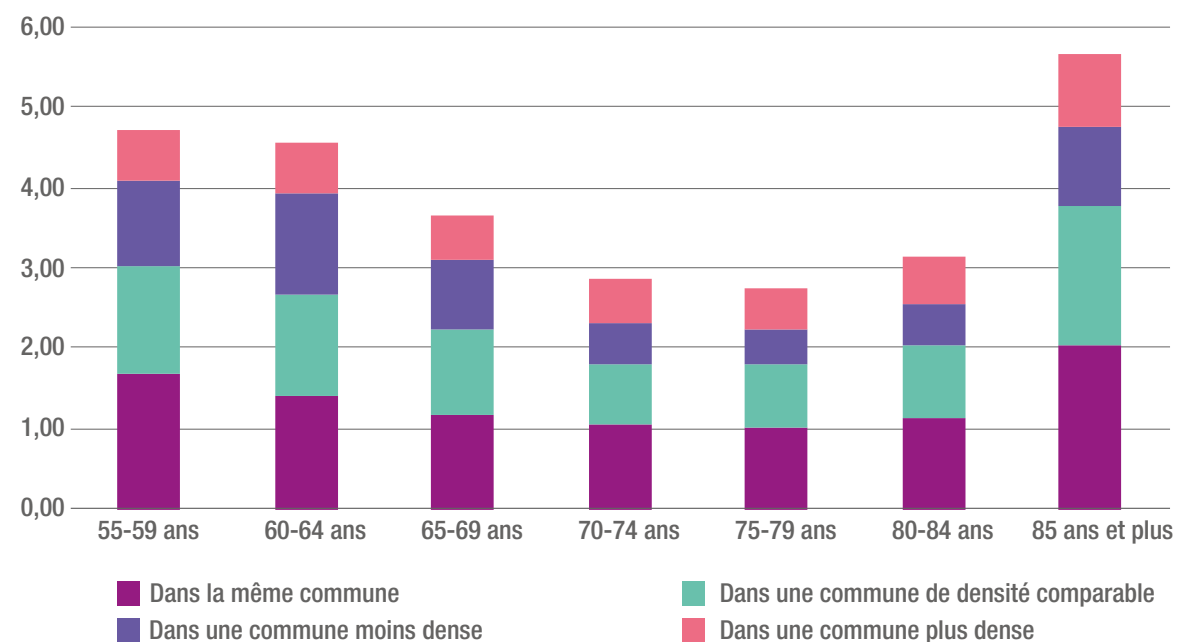
Pour mener cette étude sur les mobilités géographiques des personnes résidentes en France de 55 ans et plus, nous mobilisons les données de la base « Migrations résidentielles » de l'Insee tirée du recensement de la population de 2018 (encadré 1).

Chaque année, près de 5 % des 55-64 ans changent de logement

4,7 % des personnes âgées de 55 à 59 ans début 2018 ont changé de logement au cours de l'année écoulée : le taux est quasiment identique pour celles âgées de 60 à 64 ans (graphique 1). 36 % des déménagements des 55-59 ans

Graphique 1

Mobilité résidentielle selon l'âge et les mouvements dans la grille de densité communale (en %)



Sources : Insee, recensement 2018, fichier Migrations résidentielles – Calculs CDC.

Lecture : 1,68 % des personnes âgées de 55 à 59 ans début 2018 ont déménagé au sein de la même commune au cours de l'année précédente.

se font à l'intérieur de la même commune. Lorsqu'il y a changement de commune, la mobilité se fait davantage vers des communes moins denses que l'inverse : 28 % des déménagements avec changement de commune se font vers une commune appartenant à la même catégorie de la grille de densité communale (encadré 2), 23 % vers une commune moins dense et 14 % vers une commune plus dense que la commune d'origine. Probablement ce résultat traduit-il le fait qu'un certain nombre de seniors, au moment de la retraite, quittent les espaces urbanisés où ils exerçaient leur activité professionnelle pour s'établir dans des zones plus rurales.

L'analyse de la mobilité des 60-64 ans met en évidence le même fait stylisé, si ce n'est que les déménagements au sein de la même commune sont un peu moins fréquents (seulement 30 % des mobilités) et ceux vers une commune moins dense plus fréquents encore (28 %) que chez les 55-59 ans.

La mobilité résidentielle des seniors atteint un minimum entre 75 et 79 ans, avant de fortement rebondir à partir de 85 ans du fait des entrées en ehpad

Un peu inférieure à 5 % au cours d'une année chez les 55-64 ans, la mobilité résidentielle des seniors décroît ensuite significativement pour s'établir à moins

Encadré 1

L'indicateur de solde migratoire

Le fichier « Migrations résidentielles » du recensement de la population 2018 permet, pour chaque individu répondant, de savoir s'il a ou non effectué une mobilité résidentielle au cours de l'année écoulée. Le fichier contient également de façon systématique le code de la commune de résidence au moment de l'enquête, et le code de la commune dans laquelle l'individu interrogé résidait le 1^{er} janvier 2017 (si la personne interrogée ne résidait ni en France métropolitaine ni dans un des cinq départements d'outremer à cette date, le fichier précise si elle résidait dans une collectivité d'outremer ou à l'étranger). Le fichier fournit également différentes informations sur l'individu (sexe, âge, diplôme le plus élevé...) et le logement qu'il occupe début 2018 (notamment le nombre de personnes occupant le logement et les liens entre ces personnes).

Ces informations permettent donc de reconstituer l'ensemble des flux migratoires annuels entre deux communes données entre début 2017 et début 2018, en se restreignant aux personnes qui résidaient en France métropolitaine ou dans un département d'outremer début 2017. Il est possible d'en déduire pour chaque commune un solde migratoire correspondant à la différence entre les flux entrants et les flux sortants : le solde migratoire est positif si les flux entrants excèdent les flux sortants, négatif dans le cas contraire. Il est également possible de calculer ce solde migratoire sur un ensemble plus vaste

agrégeant un nombre variable de communes : un département donné, l'ensemble des communes classées comme peu denses ou très peu denses dans la grille de densité communale produite par l'Insee, etc. Il est tout à fait envisageable aussi de décomposer le solde migratoire d'un département comme la somme de ses soldes migratoires avec différents ensembles de départements comme les départements qui lui sont limitrophes, les départements littoraux qui ne lui sont pas limitrophes, et les départements qui ne sont pas littoraux et qui ne lui sont pas limitrophes. Enfin, on peut également restreindre le calcul du solde migratoire à une sous-population en se restreignant à une tranche d'âge donnée, une catégorie de diplôme, etc.

Dans la présente étude, les soldes migratoires ne sont considérés que sur le champ des personnes âgées d'au moins 55 ans début 2018. Afin que la comparaison des soldes migratoires de différents agrégats de communes soit possible, les indicateurs de solde migratoire présentés pour une population aux caractéristiques données (par exemple, les peu diplômés) rapportent le solde migratoire de chaque agrégat (exprimé en nombre de personnes) à la population présentant les mêmes caractéristiques dans l'agrégat considéré au 1^{er} janvier 2018 : ils sont donc naturellement exprimés en pourcentage.

Encadré 2

La grille communale de densité de l'Insee

Traditionnellement, la densité de population dans une commune est mesurée en rapportant la population de la commune à sa superficie en km². Cette approche montre ses limites pour des communes relativement étendues comptant à la fois des zones très urbanisées et des zones dépeuplées : la densité de population de telles communes peut alors apparaître comme moyenne, voire faible, quand bien même l'essentiel de leur population réside dans des zones très denses.

Pour pallier cet inconvénient, l'Insee a produit une grille communale de densité sur la base d'une méthodologie définie au niveau européen, consistant à analyser la densité de population dans des « carreaux » de 1 km². Ainsi, si plus de 50 % de la population d'une commune réside dans des agrégats continus de carreaux de densité supérieure à 1 500 habitants au km²,

la commune sera considérée comme « densément peuplée ». A l'inverse, si moins de la moitié de la population d'une commune vit dans des agrégats continus de carreaux de densité supérieure à 25 habitants au km², la commune sera considérée comme « très peu dense ». L'approche est poursuivie pour identifier deux autres catégories, les communes « peu denses » et les communes « de densité intermédiaire ». L'ensemble des communes peu denses ou très peu denses constituant les communes rurales.

On obtient ainsi une partition des communes en quatre niveaux de densité. L'Insee a récemment enrichi l'approche pour proposer une partition en sept niveaux de densité permettant une description plus fine des communes de densité intermédiaire ou rurales (Insee, 2022).

de 3 % entre 70 et 79 ans, et se reprendre très légèrement entre 80 et 84 ans, à un peu plus de 3 %. Le mouvement vers des communes moins denses, encore visible chez les 65-69 ans, s'interrompt par ailleurs ensuite : de 70 à 84 ans, les mobilités vers des communes plus denses l'emportent très légèrement sur les mouvements vers des communes moins denses, signe peut-être qu'à mesure qu'ils vieillissent les seniors privilégient davantage des logements à proximité des services dont ils ont fréquemment besoin.

La mobilité rebondit franchement après 85 ans (presque 6 %) pour s'établir à un niveau bien supérieur à la mobilité des 55-64 ans. Les raisons de ce retournement sont probablement multiples. Tout d'abord le décès d'un éventuel conjoint peut amener le survivant à déménager pour occuper un logement plus petit ou moins onéreux, se rapprocher de ses enfants voire résider avec eux : on constate ainsi qu'au sein des personnes âgées de 85 ans et plus vivant en logement ordinaire, 13 % de celles ayant déménagé au cours de l'année vivent avec un de leurs enfants, contre seulement 6 % des personnes de la même tranche d'âge qui n'ont pas déménagé au cours de l'année.

La réduction substantielle de l'autonomie (particulièrement fréquente après 85 ans)

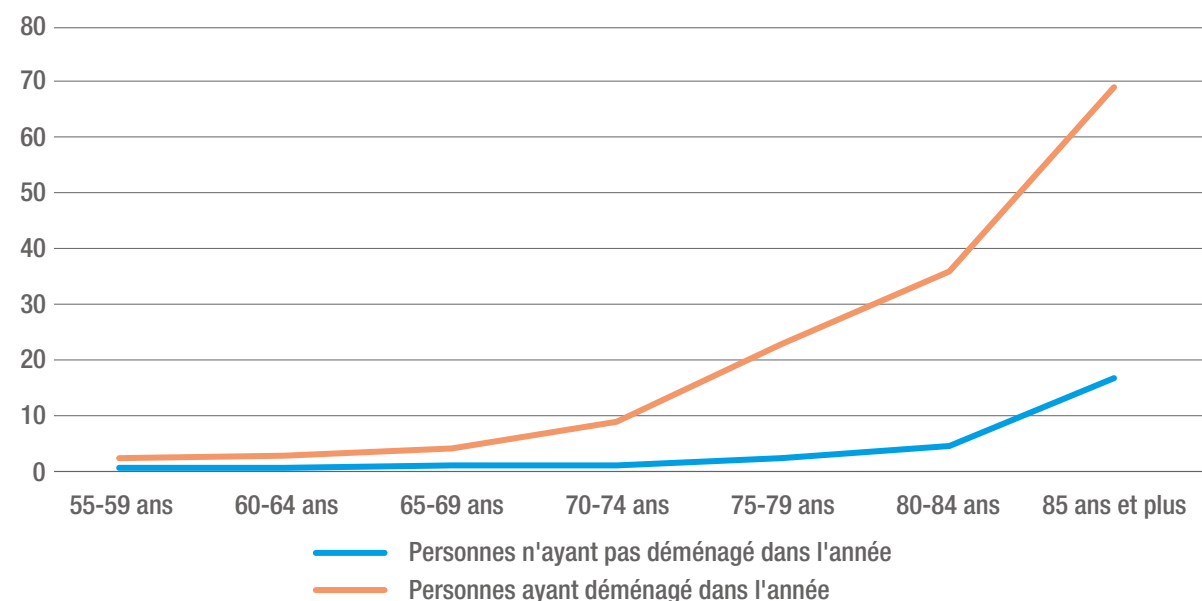
peut également constituer un motif important pour déménager aux âges élevés : ainsi, 69 % des personnes de 85 ans et plus ayant déménagé au cours de l'année précédente résident hors logement ordinaire, donc selon toute vraisemblance dans un ehpad, contre seulement 17 % de celles n'ayant pas déménagé (graphique 2)¹.

Une analyse économétrique confirme que la forte remontée après 85 ans du taux de mobilité résidentielle, à un niveau bien supérieur à celui observé entre 55 et 59 ans, doit beaucoup aux nombreuses entrées en institutions (généralement en ehpad) : toutes choses égales par ailleurs, la probabilité relative d'avoir déménagé au cours de l'année précédente est presque 6 fois plus élevée pour une personne en ehpad début 2018 que pour une personne vivant seule en logement ordinaire à la même date (graphique 3). Par ailleurs, à autres caractéristiques identiques, notamment la structure du foyer, la probabilité relative d'avoir déménagé est presque 2 fois moins élevée après 85 ans qu'entre 55 et 59 ans. C'est donc moins le fait d'entrer dans le grand âge qui génère une mobilité

¹ A noter que ces 69 % ne correspondent pas qu'à des passages du domicile en établissement, il peut aussi s'agir de transferts entre deux ehpad.

Graphique 2

Proportion de personnes résidant hors logement ordinaire (en %) par âge et selon qu'elles ont ou non déménagé dans l'année



Sources : Insee, recensement 2018, fichier Migrations résidentielles – Calculs CDC.

Lecture : 69 % des personnes âgées de 85 ans et plus début 2018 et ayant déménagé au cours de l'année précédente résident hors logement ordinaire.

résidentielle importante, que le fait de devenir dépendant à un point tel que le maintien à domicile devient impossible (phénomène dont la fréquence croît évidemment avec l'âge, et tout particulièrement à partir de 85 ans).

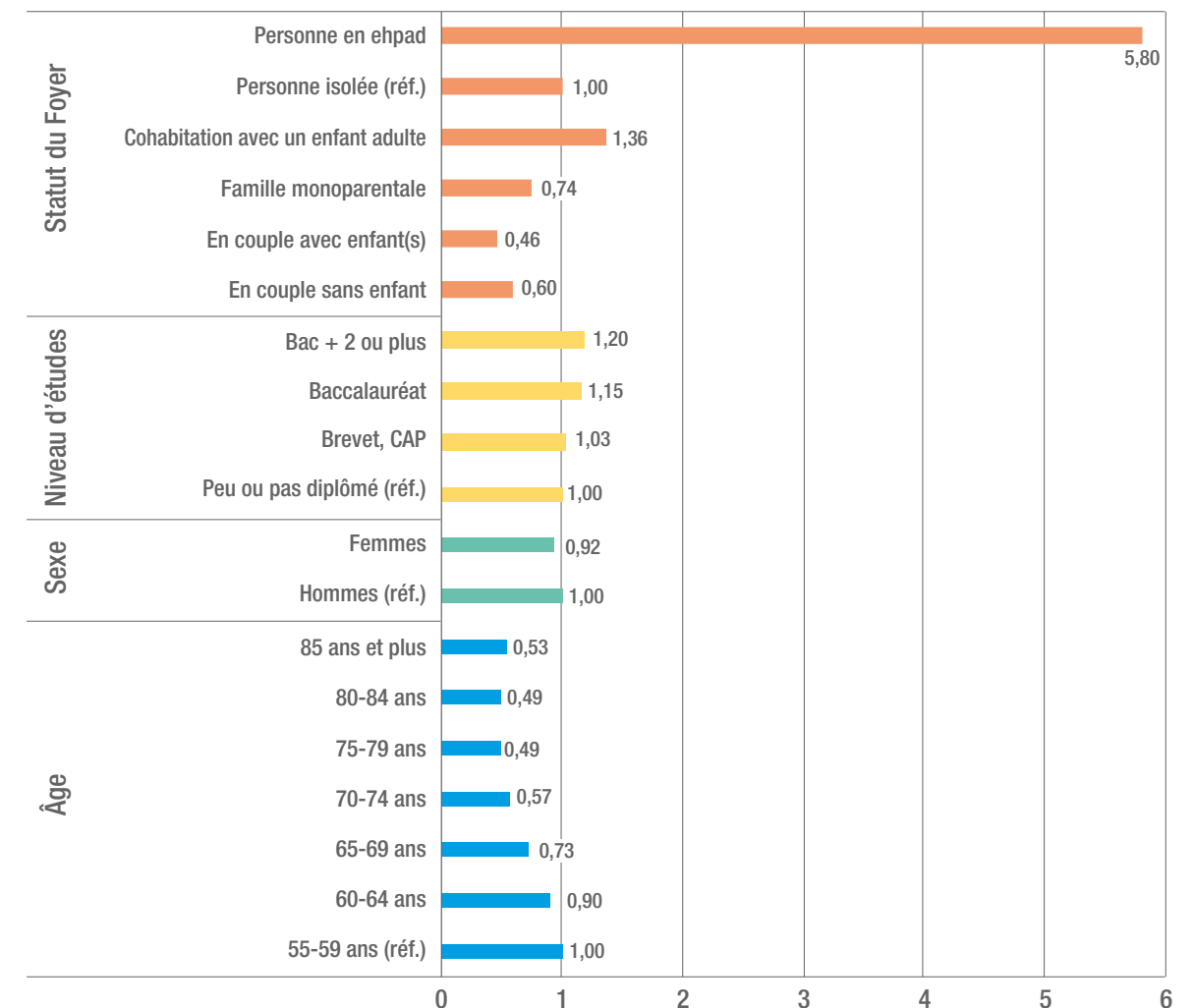
Des flux nets importants vers les communes peu denses ou très peu denses entre 55 et 69 ans, surtout chez les diplômés

Le constat de flux nets de mobilité vers des communes moins denses jusqu'à 69 ans, puis vers des communes plus

denses à partir de 70 ans, mérite toutefois d'être affiné en distinguant notamment les personnes concernées selon leur diplôme le plus élevé. Le graphique 4 présente ainsi le solde migratoire (encadré 1) de l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses pour différentes classes d'âge et de diplôme. Si le mouvement vers les zones peu ou très peu denses net des sorties est positif entre 55 et 69 ans, le phénomène est beaucoup plus marqué pour les diplômés du supérieur (avec un solde migratoire annuel moyen de +0,43 % pour les titulaires du baccalauréat et +0,37 % pour les personnes

Graphique 3

Impact de diverses variables sur la probabilité relative d'avoir déménagé au cours de l'année précédente

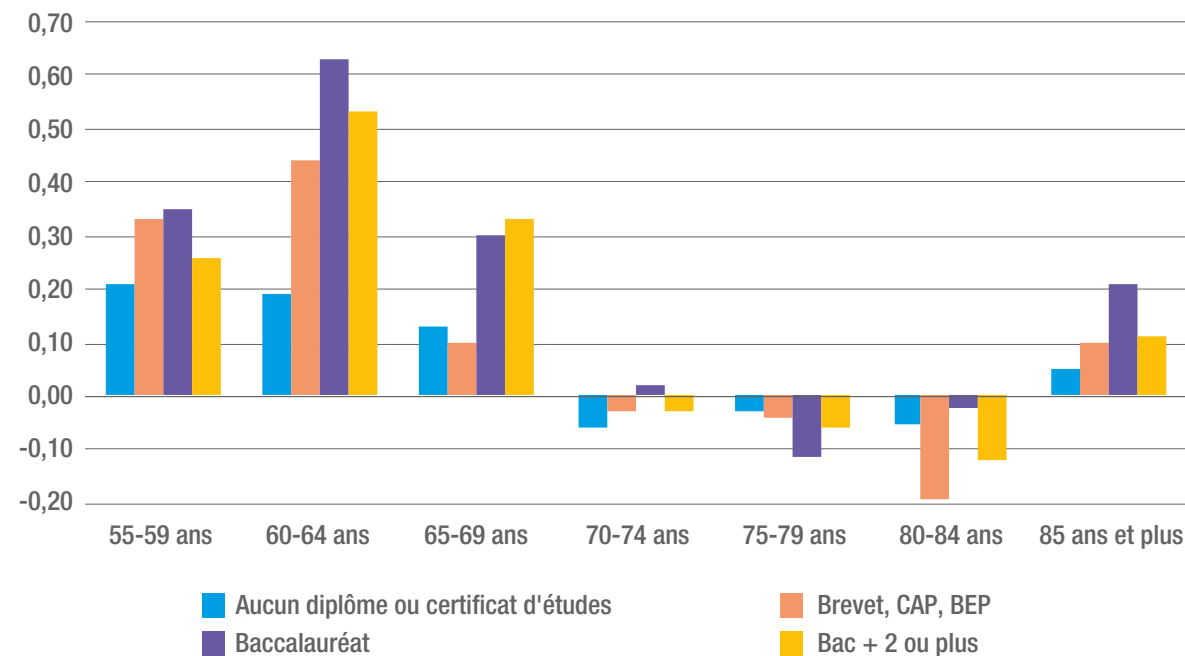


Sources : Insee, recensement 2018, fichier Migrations résidentielles – Calculs CDC, régression logistique.

Lecture : la probabilité relative d'avoir déménagé au cours de l'année précédente est le rapport entre la probabilité d'avoir déménagé et celle de ne pas avoir déménagé : par exemple, si la probabilité d'avoir déménagé est de 5 %, la probabilité relative est de 19 (=95/5). Sur le graphique, la probabilité relative est fixée conventionnellement à 1 pour chaque modalité de référence. Toutes choses égales par ailleurs, une personne en ehpad a une probabilité relative d'avoir déménagé au cours de l'année précédente 5,8 fois plus élevée qu'une personne isolée résidant dans un logement ordinaire.

Graphique 4

Solde migratoire des communes peu denses ou très peu denses, selon l'âge et le niveau de diplôme (en %)



Sources : Insee, recensement 2018, fichier Migrations résidentielles – Calculs CDC.

Lecture : le solde migratoire annuel de l'ensemble formé par les communes peu denses ou très peu denses s'établit à +0,63 % sur le champ des personnes âgées de 60 à 64 ans début 2018 et dont le diplôme le plus élevé est le baccalauréat.

titulaires d'au moins un diplôme Bac + 2) que pour les personnes ayant fait des études plus courtes : +0,29 % pour les titulaires d'un brevet, CAP ou BEP, et +0,18 % pour les personnes sans diplôme ou n'ayant que le certificat d'études. A partir de 70 ans, le solde migratoire vers les communes peu denses ou très peu denses est proche de zéro pour les personnes peu ou pas diplômées, alors que pour les autres catégories de diplômes on constate un léger reflux vers les zones plus denses entre 75 et 84 ans, avant à nouveau un solde positif vers les communes peu denses ou très peu denses aux âges élevés. Le constat de flux nets migratoires vers les communes peu denses ou très peu denses entre 55 et 69 ans, plus particulièrement marqués chez les personnes les plus diplômées, doit toutefois être mis en regard de la proportion de personnes résidant dans des communes peu denses ou très peu denses entre 55 et 59 ans selon le niveau de diplôme : 26 % chez les titulaires au moins d'un diplôme Bac + 2 y résident contre 43 % des titulaires d'un brevet, CAP ou BEP (graphique 5). En ce sens, les flux importants de diplômés d'au

moins du bac vers les zones peu denses ou très peu denses entre 55 et 69 ans ne font en quelque sorte qu'atténuer légèrement la très faible implantation des très diplômés dans les zones peu denses ou très peu denses entre 55 et 59 ans. Le graphique 5 met également en évidence la singularité des personnes peu ou pas diplômées : cette catégorie vit moins souvent dans les zones peu denses ou très peu denses entre 55 et 59 ans que les catégories de diplômes intermédiaires et, surtout, la proportion de personnes peu ou pas diplômées résidant dans des zones peu denses ou très peu dense stagne à partir de 70 ans, alors qu'elle décroît significativement (de 9 à 14 points entre la tranche 65-69 ans et la tranche 85 ans et plus) pour l'ensemble des autres catégories de diplômes.

L'accessibilité des soins ne semble pas être la principale motivation des mobilités résidentielles...

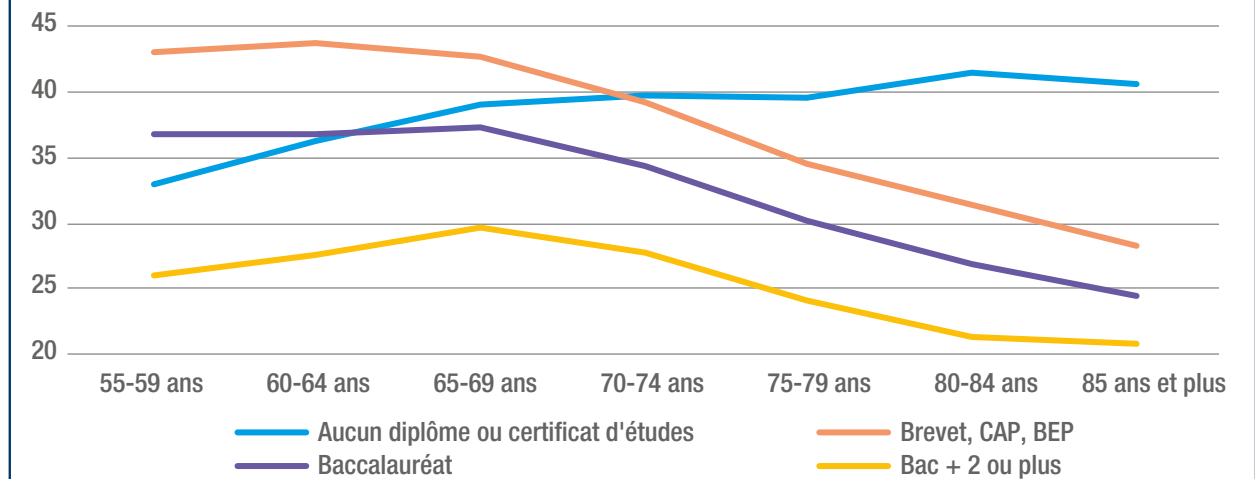
L'accessibilité des soins est très hétérogène sur le territoire, de sorte qu'il semble logique de se demander si les personnes qui déménagent vont davantage vers des communes

où l'accessibilité est plus élevée ou au contraire plus faible. Au demeurant, le souhait d'avoir plus facilement accès aux soins peut influencer la décision de déménager comme sur le choix de la commune de destination en cas de mobilité. Le phénomène est ici apprécié via le prisme des indicateurs d'accessibilité potentielle localisée (APL) des soins développés par la Drees et l'Irdes (Drees, 2017).

On constate ainsi que, quelle que soit la tranche d'âge, une petite moitié des mobilités n'est associée à aucune modification de l'accessibilité des soins de généralistes (graphique 6). C'est le cas notamment lorsque la mobilité se fait au sein de la même commune, puisque les APL sont calculées au niveau de la commune. Le reste des mobilités se répartit de manière à peu près égale entre les cas d'amélioration et de détérioration

Graphique 5

Proportion de personnes résidant dans une commune peu dense ou très peu dense par âge et niveau de diplôme (en %)

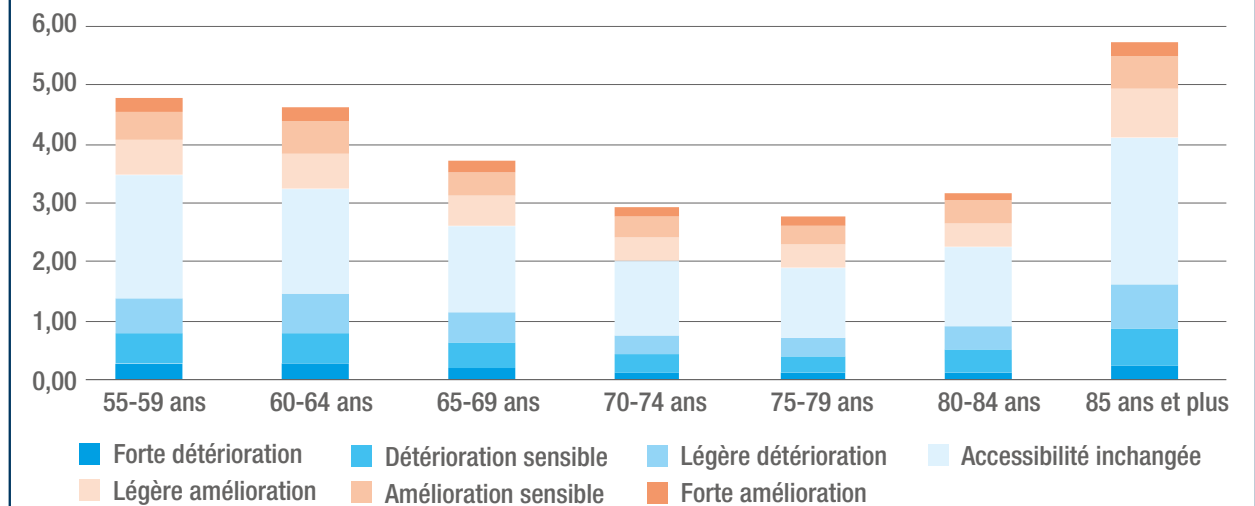


Sources : Insee, recensement 2018, fichier Migrations résidentielles – Calculs CDC.

Lecture : 33 % des personnes âgées de 55 à 59 ans début 2018 et n'ayant aucun diplôme ou bien seulement le certificat d'études résident dans une commune peu dense ou très peu dense.

Graphique 6

Mobilité résidentielle selon l'âge et accessibilité des soins de généralistes (en %)



Sources : Insee, recensement 2018, fichier Migrations résidentielles, et Drees – Calculs CDC.

Lecture : 0,22 % des personnes âgées de 55 à 59 ans début 2018 ont effectué au cours de l'année précédente une mobilité résidentielle qui s'est traduite par une forte détérioration de l'accessibilité des soins de généralistes (en bleu foncé sur la première barre). Une amélioration ou détérioration est par convention considérée comme légère si l'évolution est inférieure à 0,2 fois le niveau médian de l'accessibilité (calculé sur l'ensemble des communes), sensible si elle est comprise entre 0,2 et 0,5 fois et forte si elle excède 0,5 fois ce niveau médian.

de l'accessibilité, quelle que soit la tranche d'âge considérée. Ce constat, illustré pour le seul cas des soins de généralistes libéraux dans le graphique 6, vaut également si l'on considère l'accessibilité des soins d'infirmiers libéraux ou de masseurs-kinésithérapeutes. Il ne semble donc pas que la question de l'accessibilité des soins soit le critère privilégié par les seniors dans leurs choix de mobilité.

...en revanche, les mobilités inter-départementales peuvent modifier de manière sensible l'accessibilité des soins des personnes

La répartition des professionnels de santé sur le territoire ne recoupe que très partiellement celle de la population la plus susceptible d'avoir besoin de leurs services, de sorte que l'accessibilité des soins est extrêmement variable d'une commune à l'autre : elle est ainsi plus élevée sur les littoraux de la façade atlantique et de la Méditerranée, de manière plus marquée encore pour les infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes que pour les généralistes (Chataigner et Darrigade, 2022).

On distingue ainsi les mobilités selon qu'elles s'effectuent au sein du département d'origine, vers un département limitrophe du département d'origine, vers un département littoral mais non limitrophe, ou bien vers un autre département, et l'on calcule dans chaque cas le solde entre la proportion des personnes ayant déménagé dont l'accessibilité s'améliore, et celle des personnes ayant déménagé dont l'accessibilité se détériore. Le solde est très proche de zéro pour les mobilités au sein du département d'origine (graphique 7), ce qui est assez logique dans la mesure où une grande majorité des mobilités au sein du département d'origine se font dans la même commune (donc, par construction, à accessibilité inchangée).

En revanche, les mobilités inter-départementales modifient de manière sensible l'accessibilité des soins pour les personnes changeant de lieu d'habitation. Les conséquences en sont nettement différenciées selon le type de mobilité interdépartementale. Pour les mobilités vers un département limitrophe, le solde se dégrade significativement pour l'accès aux

masseurs-kinésithérapeutes (-10 points) mais pas pour les médecins ou les infirmiers libéraux, et, s'agissant des mobilités vers un département ni limitrophe, ni littoral, le solde se dégrade pour l'ensemble des services médicaux (de 10 à 20 points, la diminution étant là encore la plus marquée pour les soins de masseurs-kinésithérapeutes). A contrario, le solde s'améliore très significativement en cas de mobilité vers un département littoral non limitrophe : +24 points pour les soins de généralistes, +30 points pour les soins de masseurs-kinésithérapeutes et jusqu'à +45 points pour les soins infirmiers.

Entre 60 et 64 ans, les mobilités vers un autre département sont beaucoup plus fréquentes chez les diplômés

Les impacts très différenciés en termes d'accessibilité des services médicaux des mobilités selon qu'elles se font ou non vers un autre département (et, le cas échéant, vers quel type de département) nous conduisent naturellement à analyser plus finement les mobilités interdépartementales. Un premier résultat notable est que les mobilités interdépartementales concernent très inégalement les différentes catégories

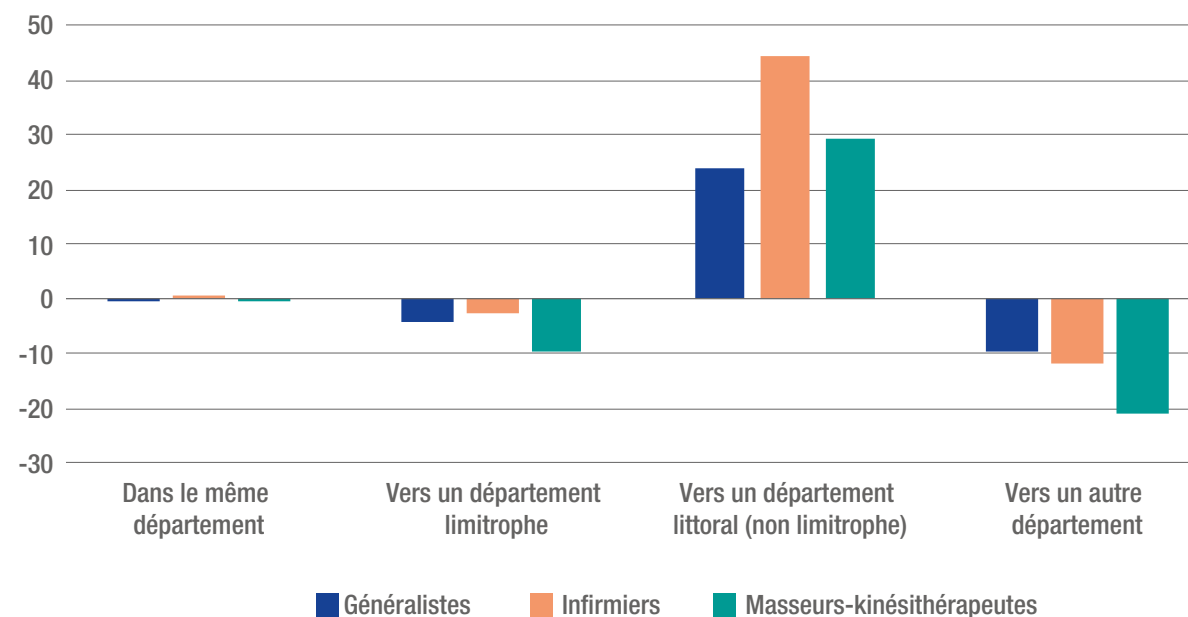
de diplômes. C'est particulièrement net entre 60 et 64 ans, tranche d'âge où les mobilités interdépartementales sont particulièrement nombreuses à l'occasion des départs en retraite : 2,25 % des personnes de cette tranche d'âge ayant au moins un diplôme Bac +2 ont effectué une mobilité interdépartementale au cours de l'année précédente, contre seulement 1,15 % des personnes peu ou pas diplômées (graphique 8). Cet écart entre les catégories extrêmes de niveau d'études s'observe sur tous les types de mobilités interdépartementales, même s'il est un peu moins marqué pour les mobilités vers un département limitrophe au département d'origine.

Les départements enregistrant des soldes migratoires fortement positifs entre 55 et 64 ans sont tous situés au sud-ouest d'une ligne Cherbourg-Chambéry...

C'est au sein de la catégorie des 55-64 ans, tranche d'âge dans laquelle se concentre aujourd'hui une large majorité des départs à la retraite, que les mobilités interdépartementales sont les plus importantes. La totalité des vingt départements qui enregistrent un solde migratoire positif supérieur à +1,2 % sur les

Graphique 7

Différence (en points) entre la proportion des personnes ayant bénéficié d'une augmentation de l'accessibilité des soins et celle des personnes ayant subi une diminution de l'accessibilité

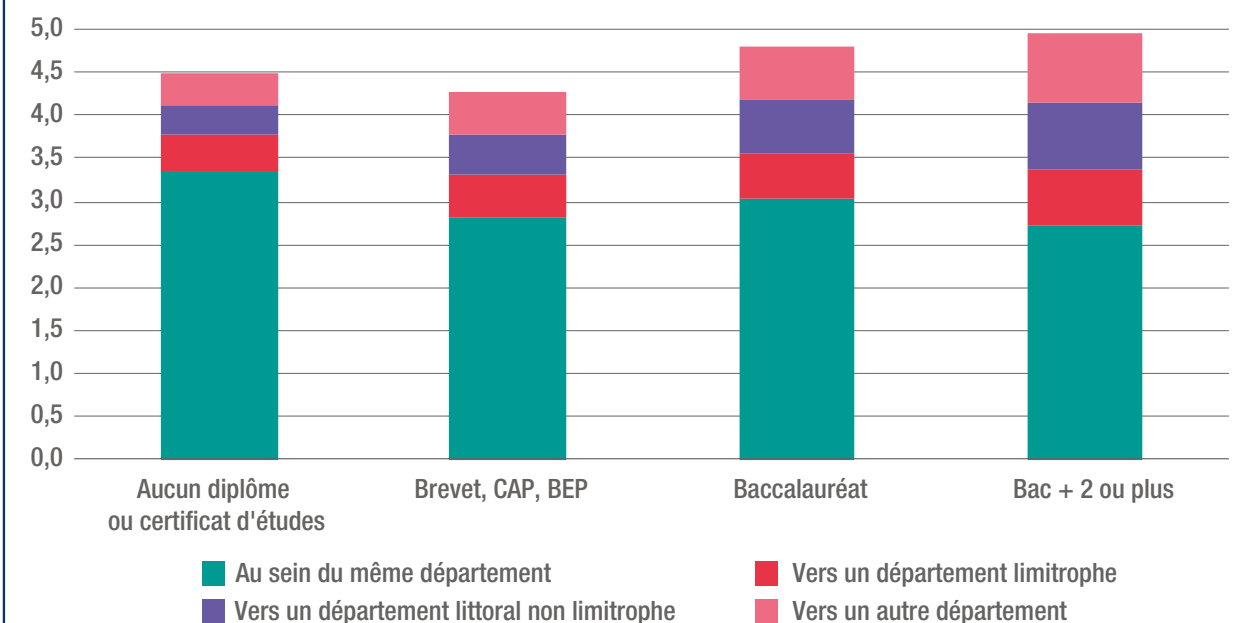


Sources : Insee, recensement 2018, fichier Migrations résidentielles, et Drees – Calculs CDC.

Champ : personnes âgées de 55 et plus début 2018 et ayant déménagé au cours de l'année précédente au sein du territoire français
Lecture : au sein des personnes âgées de 55 ans et plus début 2018 et ayant déménagé vers un département littoral (non limitrophe) au cours de l'année précédente, la différence entre la proportion de celles ayant vu augmenter leur accessibilité des généralistes et la proportion de celles ayant vu cette accessibilité diminuer s'établit à +24 points.

Graphique 8

Mobilité résidentielle des 60-64 ans selon le niveau de diplôme et le département de destination (en %)



Sources : Insee, recensement 2018, fichier Migrations résidentielles – Calculs CDC.

Lecture : 0,44 % des personnes âgées de 60 à 64 ans début 2018 et n'ayant aucun diplôme (ou seulement le certificat d'études) ont déménagé vers un département limitrophe au cours de l'année précédente.

55-64 ans se situe au sud-ouest d'une ligne Cherbourg-Chambéry, ce que constataient déjà Albert et Missoty sur l'ensemble des retraités du régime général (2015) : pour une moitié il s'agit de départements littoraux, et pour l'autre moitié de départements méridionaux dépourvus de façade maritime (carte 1a).

... tandis que les départements concentrant les plus grandes agglomérations subissent des pertes nettes

Seulement 17 départements enregistrent un solde migratoire significativement négatif (inférieur à -0,2 %). Il s'agit souvent de départements très peuplés : on y retrouve la totalité de l'Île-de-France ainsi que l'Oise et l'Eure-et-Loir (tous deux limitrophes de l'Île-de-France), mais aussi les départements regroupant les agglomérations de Lille, Lyon et Marseille. En particulier les soldes migratoires sont fortement négatifs en Île-de-France (jusqu'à -1,49 % dans le Val-d'Oise). Ces résultats sont assez cohérents avec ceux d'une étude quantitative réalisée en 2022 par l'Ifop pour le groupe Arpavie, qui indiquent que si 71 % des actifs de 50 ans et plus résidant en province souhaitent rester dans leur région au moment du passage à la retraite, cette proportion n'est que de 47 % chez les actifs de 50 ans et plus résidant en Île-de-France (pour plus de détails sur les résultats de cette étude, voir encadré 3).

Les dix-huit départements enregistrant des soldes migratoires proches de zéro sont assez disséminés, et situés plutôt dans la moitié est du pays à l'exception notable de la Haute-Garonne (où se concentre l'agglomération toulousaine). Les autres départements (une quarantaine) présentent des soldes migratoires modérément positifs (entre +0,2 % et +1,2 %).

Les mobilités interdépartementales génèrent par ailleurs des flux migratoires nets entre départements plus faibles dans les tranches d'âge 65-74 ans (carte 1b) et 75-84 ans (carte 1c) : seulement cinq départements présentent ainsi un solde migratoire supérieur à +1,2 % dans la tranche 65-74 ans, et aucun chez les 75-84 ans. Mais si l'importance des flux décroît avec l'âge, cela ne change pas fondamentalement le positionnement relatif des départements les uns par rapport aux autres : les départements franciliens enregistrent toujours bien davantage de départs que d'arrivées, et les départements présentant des soldes migratoires positifs sont toujours nettement surreprésentés au sud-ouest de la diagonale Cherbourg-Chambéry évoquée ci-dessus.

Après 85 ans, les départements présentant un solde migratoire fortement positif sont souvent ceux disposant d'une importante capacité d'accueil en ehpad

Une rupture apparaît en revanche entre la tranche 75-84 ans et celle des 85 ans et plus : non seulement l'importance des mouvements interdépartementaux augmente nettement après 85 ans, mais le positionnement relatif de départements n'est plus le même. Ainsi, en Île-de-France, si Paris et la petite couronne présentent toujours un solde migratoire négatif, la Seine-et-Marne et l'Essonne présentent des soldes migratoires significativement positifs (respectivement +0,69 % et +0,61 %, carte 1d). Inversement, trois départements (Haute-Loire, Lozère et Saône-et-Loire) présentent des soldes migratoires très élevés (supérieurs à +1,2 %) alors que leur attractivité est beaucoup plus faible de 55 à 84 ans.

Les exemples de ce genre pourraient être multipliés. Ils traduisent sans doute en partie le fait qu'après 85 ans les mobilités sont souvent déclenchées par l'impossibilité de demeurer à son domicile : dans la tranche d'âge des 85 ans et plus, les départements ayant une capacité d'accueil des personnes âgées élevée ou des coûts d'hébergement des personnes âgées en ehpad assez faibles (notamment par rapport à des départements géographiquement proches) sont donc davantage susceptibles d'enregistrer des soldes migratoires positifs. Ainsi, alors que Paris et la petite couronne présentent entre 42 et 88 places en ehpad pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus au 31 décembre 2019, soit des valeurs inférieures à la moyenne de 98 en métropole (Insee, 2021), ces taux d'équipement montent à 89 en Essonne et 109 en Seine-et-Marne. De même, les trois départements affichant les soldes migratoires les plus élevés sur les 85 ans et plus présentent des taux d'équipement très supérieurs à la moyenne nationale : 113 en Saône-et-Loire, 141 en Haute-Loire et même 169 en Lozère (maximum national).

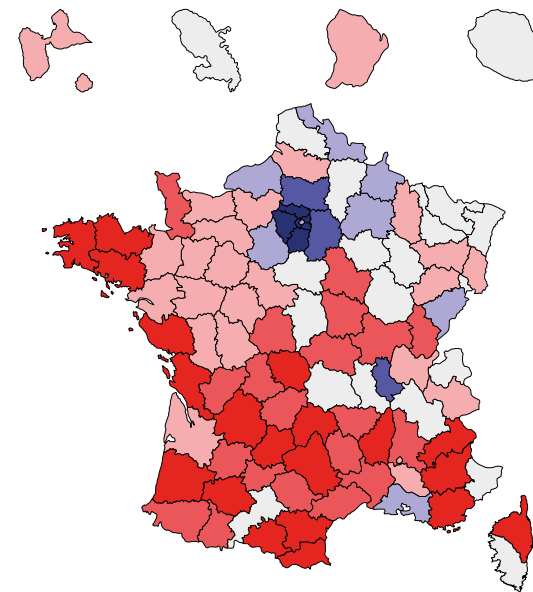
Chez les 55-64 ans, des mouvements migratoires à géométrie variable en fonction du niveau de diplôme

Comme l'illustre le graphique 8, la mobilité interdépartementale chez les jeunes seniors est plus marquée chez les diplômés. Toutefois, au-delà de cet

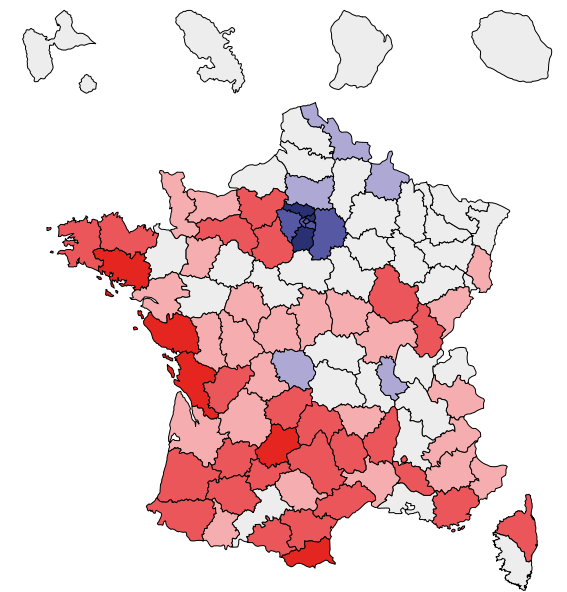
Cartes 1a à 1d

Soldes migratoires départementaux par tranche d'âge (en %)

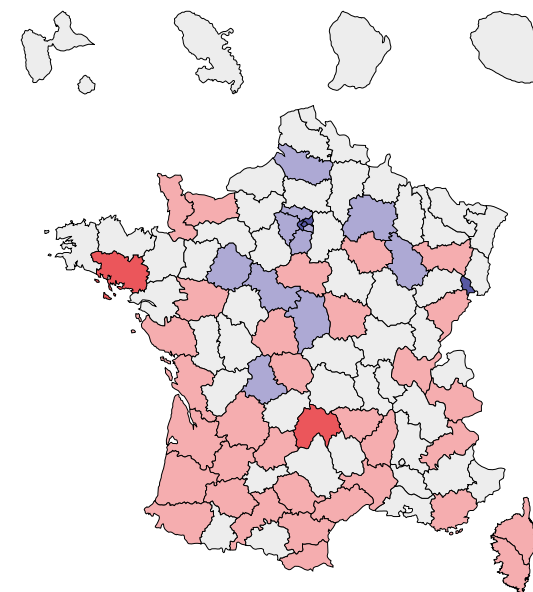
1a : 55-64 ans



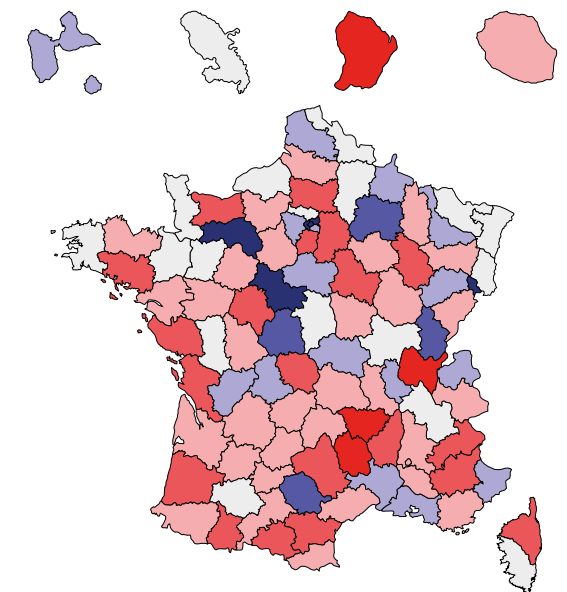
1b : 65-74 ans



1c : 75-84 ans



1d : 85 ans et plus



■ <-1,2 ■ [-1,2 ; -0,6] ■ [-0,6 ; -0,2] ■ [-0,2 ; 0,2] ■ [0,2 ; 0,6] ■ [0,6 ; 1,2] ■ ≥1,2

Sources : Insee, recensement 2018, fichier Migrations résidentielles – Calculs CDC.

Lecture : les départements sont répartis dans 7 catégories en fonction du niveau de leur solde migratoire pour la tranche d'âge considérée (l'âge étant mesuré début 2018) allant du bleu foncé pour les départements dont le solde migratoire est inférieur à -1,2 (comme dans les Hauts-de-Seine sur la carte 1a) au rouge foncé pour les départements dont le solde migratoire est supérieur ou égal à +1,2 (comme en Charente-Maritime sur la carte 1a).

effet moyen, les mobilités des diplômés ne s'effectuent pas vers les mêmes départements que celles des peu ou pas diplômés. L'analyse par département de la différence entre le solde migratoire des 55-64 ans ayant au moins un bac +2 et celui des 55-64 ans peu ou pas diplômés met ainsi en évidence que les plus diplômés migrent davantage que les peu ou pas diplômés vers les départements littoraux, exceptés la Somme et le Pas-de-Calais où l'écart s'inverse (carte 2). Ils migrent également davantage vers les départements non littoraux du sud-ouest ou des Alpes du sud. A l'inverse, les soldes migratoires sont mieux orientés chez les peu ou pas diplômés dans les départements des anciennes régions administratives de Picardie et Champagne-Ardenne. Pour autant, ceci n'implique pas nécessairement que les soldes migratoires de ces départements soient positifs sur le champ des 55-64 peu ou pas diplômés : dans certains cas (Ardennes et Oise) le solde migratoire est négatif mais de manière moins marquée que sur le champ des 55-64 ans ayant au moins un bac +2. Il se peut que ces écarts entre catégories de diplôme aient partiellement à voir avec les différences de prix du foncier, les peu ou pas diplômés étant probablement moins souvent en mesure économiquement de s'établir dans des départements où l'immobilier est cher.

Enfin, il est possible avec les données mobilisées de décomposer le solde migratoire d'un département donné entre les composantes imputables aux flux avec 1) les départements limitrophes, 2) les départements littoraux non limitrophes du département considéré, 3) les autres départements (ni littoraux, ni limitrophes). L'analyse des différents flux met en évidence certaines spécificités départementales.

L'Île-de-France et les départements adjacents enregistrent d'importants flux nets de départs vers les départements littoraux entre 55 et 64 ans

On constate ainsi que les soldes migratoires très négatifs sur le champ des 55-64 ans des départements d'Île-de-France (même si c'est un peu moins marqué pour la Seine-et-Marne) ne sont que faiblement imputables aux flux migratoires avec les départements limitrophes : ils sont principalement orientés vers les départements littoraux – résultat conforme à celui de

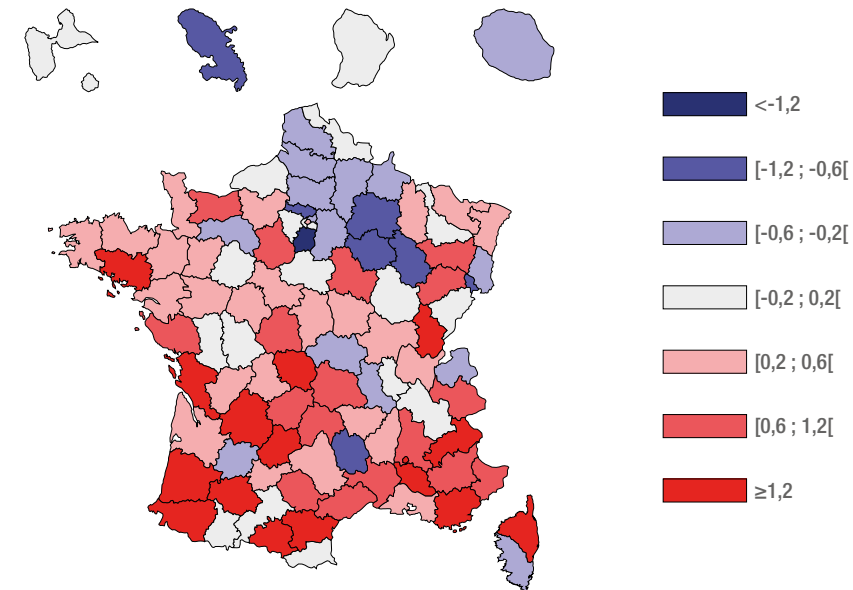
Dubujet, Laurent et Tissot (2022), qui relèvent que parmi les dix premières communes d'accueil de franciliens âgés de 60 ans et plus quittant leur région, on trouve de nombreuses villes balnéaires – et, à un degré moindre, vers les autres départements (ni limitrophes ni littoraux). Dans d'autres départements fortement urbanisés enregistrant un solde migratoire des 55-64 ans négatif, comme les Bouches-du-Rhône et le Rhône, la situation est un peu différente : des flux nets de départs significatifs sont constatés à la fois vers les départements limitrophes (lesquels, dans le cas des Bouches-du-Rhône, peuvent être littoraux) et les départements littoraux non limitrophes, mais pas vers les autres départements.

Si l'on considère maintenant les départements les plus attractifs pour les 55-64 ans (i.e. enregistrant sur cette tranche d'âge des soldes migratoires supérieurs à +1,2 %), tous situés au sud-ouest d'une ligne Cherbourg-Chambéry, on constate que la plupart des flux nets entrants proviennent de départements qui ne sont ni limitrophes ni littoraux : c'est notamment le cas des Côtes d'Armor et du Morbihan, de la Vendée, de la Charente-Maritime, des Landes, de l'Aude, des Pyrénées Orientales, de la Dordogne, de la Creuse et du Lot. Les Alpes de Haute Provence se singularisent toutefois au sein de cette catégorie : les flux nets entrants y sont principalement alimentés par les départements limitrophes.

Enfin, un ensemble de départements situés à l'intérieur des terres présente un solde migratoire positif sur le champ des 55-64 ans, bien que leur solde migratoire avec les départements littoraux soit négatif : les flux nets sortants vers les littoraux sont donc plus que compensés par les flux nets entrants en provenance des autres catégories de départements (limitrophes ou plus éloignés). C'est notamment le cas de départements situés à proximité de l'agglomération parisienne comme l'Eure ou l'Yonne, qui voient probablement affluer des franciliens souhaitant s'établir dans des zones plus rurales. On trouve également dans cette catégorie des départements du Centre-Val de Loire (Loir-et-Cher, Indre-et-Loire) ou des Pays de Loire (Mayenne).

Carte 2

Écart entre le solde migratoire des 55-64 ans pour les bac +2 et les non diplômés (en points)



Sources : Insee, recensement 2018, fichier Migrations résidentielles – Calculs CDC.

Lecture : la carte représente la différence entre le solde migratoire des personnes âgées de 55 à 64 ans début 2018 ayant au moins un bac +2 et celui des 55-64 ans peu ou pas diplômés.

Encadré 3

Résultats de l'enquête commandée par le groupe Arpavie

Arpavie, gestionnaire associatif de résidences pour personnes âgées dont la Caisse des Dépôts est membre fondateur aux côtés d'Action Logement, a commandé début 2022 à l'Ifop une étude sur les attentes des seniors en matière de lieu de vie. L'enquête a été réalisée en avril auprès de 1 001 personnes représentatives de la population française âgée de 50 ans et plus.

Les résultats montrent que pour les Français, la notion du « bien vieillir » est d'abord associée au maintien en bonne santé physique (cité par 70 % des répondants) et à la préservation des capacités intellectuelles (54 %), bien avant la sécurité financière (24 %), le fait d'être en couple (20 %) ou d'être entouré de ses proches (19 %). Assez logiquement, les craintes à l'égard des vieux jours se concentrent donc sur la possible perte d'autonomie, aussi bien physique que cognitive. Pourtant, si 55 % des répondants indiquent anticiper le grand âge en mettant de l'argent de côté, seule une minorité en parle à ses proches (41 %) ou l'anticipe en adaptant son logement (40 %).

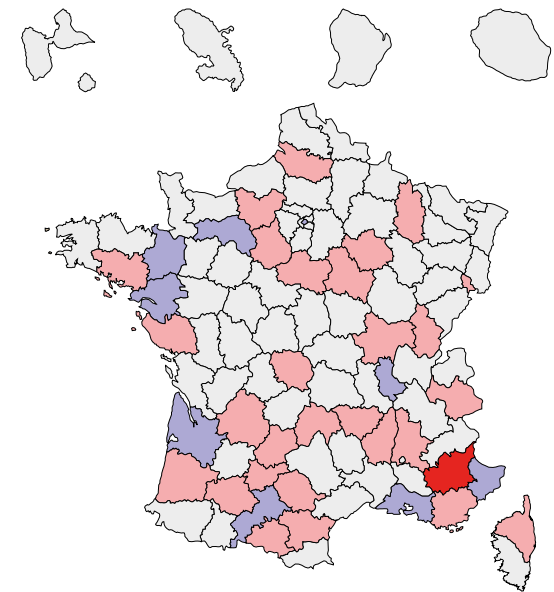
Les Français souhaitent massivement vieillir à leur domicile après 75 ans (92 %) et 94 % feront tout pour y finir leur vie, même si 38 % d'entre eux jugent probable de devoir un jour

le quitter pour aller vivre dans une résidence pour personnes âgées. Toutefois, seulement 6 % ont commencé à se renseigner sur les possibilités d'hébergement dans le cas où ils ne pourraient pas rester chez eux. Sollicités sur leur connaissance des solutions d'hébergement pour personnes âgées, les répondants indiquent massivement connaître les ehpad et savoir précisément de quoi il s'agit. Les alternatives à l'ehpad sont identifiées par une fraction notable des seniors, mais sans toujours savoir précisément en quoi elles consistent : 59 % savent précisément ce que sont les résidences services seniors, 51 % l'hébergement familial et 50 % la colocation entre seniors. Ce n'est plus le cas que de 41 % pour les foyers logements et 40 % pour les résidences services, tandis que le béguinage demeure largement méconnu (11 %). Par ailleurs, invités à décrire la résidence idéale s'ils devaient quitter leur logement, les répondants citent massivement la présence d'un jardin (77 %), bien avant les espaces collectifs pour les loisirs et la restauration. Enfin, interrogés sur ce qui est le plus important dans une résidence pour personnes âgées, 64 % mettent en avant la présence d'un personnel bienveillant et 62 % le prix demandé, loin devant le confort (29 %) ou la facilité d'accès aux professionnels de santé (27 %).

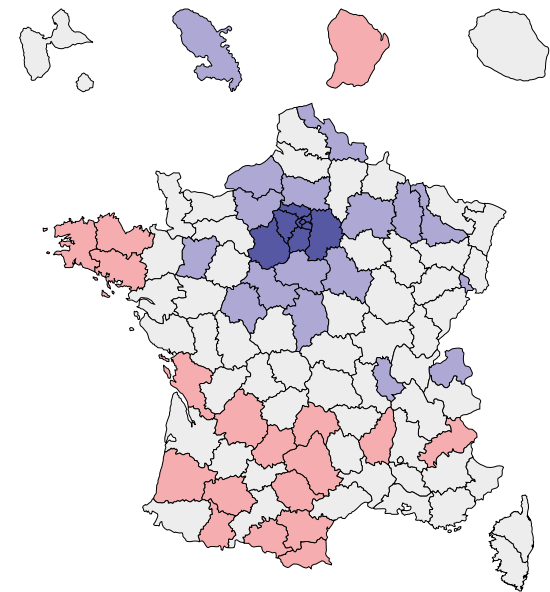
Cartes 3a à 3c

Soldes migratoires départementaux des 55-64 ans selon le type de mobilité (en %)

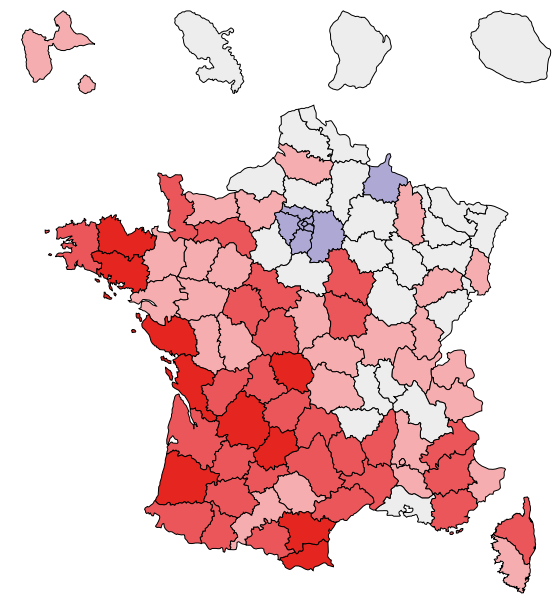
3a : avec les départements limitrophes



3b : avec les départements littoraux (non limitrophes)



3c : avec les autres départements



Legend: <-1,2, [-1,2 ; -0,6[, [-0,6 ; -0,2[, [-0,2 ; 0,2[, [0,2 ; 0,6[, [0,6 ; 1,2[, ≥1,2

Sources : Insee, recensement 2018, fichier Migrations résidentielles – Calculs CDC.

Lecture : les départements sont répartis dans 7 catégories en fonction du niveau de leur solde migratoire avec chacun des trois blocs de départements (limitrophes, littoraux non limitrophes, autres) pour la tranche d'âge des personnes âgées de 55 à 64 ans début 2018.

Bibliographie

Albert, C. et A. Missoty (2015) : « Résidence et mobilité des retraités du régime général », note CNAV pour le COR, *document de travail du Conseil d'orientation des retraites*, séance du 25 mars 2015 sur « Les retraités : approches territoriales », <https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2019-06/doc-2702.pdf>

Aouici, S., C. Broussard, R. Gallou et J. Ogg (2015) : « Le logement des retraités : mobilité et adaptation au vieillissement », note CNAV pour le COR, *document de travail du Conseil d'orientation des retraites*, séance du 14 octobre 2015 sur « Le pouvoir d'achat des retraités », <https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2019-06/doc-3019.pdf>

Chataigner, N. et C. Darrigade (2022) : « Les disparités territoriales en matière de vieillissement et d'accès aux soins », *Questions Politiques Sociales - Les études*, Caisse des Dépôts, n°37, mai, <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg37>

Drees (2017) : « L'accessibilité potentielle localisée (APL) », Data.drees.solidarite-sante.gouv.fr, https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/explore/dataset/530_l-accessibilite-potentielle-localisee-apl/information/

Dubujet F., P. Laurent et I. Tissot (2022) : « Départs des Franciliens vers la province : des écarts de niveau de vie parfois importants avec leurs nouveaux voisins », *Insee Analyses Île-de-France*, Insee, n°157, septembre, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6527491>

Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (2021) : « Mobilités résidentielles des seniors et aménagements des territoires – État des lieux », juillet, https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/mobiliteeresidentiellesetamenagementsdesteritoires_tomei_etat_des_lieux2021.pdf

Insee (2021) : « Capacité d'accueil des personnes âgées selon la catégorie d'établissement au 31 décembre 2019 », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012690>

Insee (2022) : « La grille communale de densité », <https://www.insee.fr/fr/information/6439600>

Mahieu, R. (2021) : « Comment les Français envisagent-ils le risque dépendance ? Une analyse à partir des données de la vague 2020 de l'enquête Patêr », *Questions Politiques Sociales - Les études*, Caisse des Dépôts, n°34, juin, <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg34>

Les collections Questions Politiques Sociales : QPS – Les études, QPS – Les cahiers, QPS – Les brèves

QPS – Les études est une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts. Elle a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans l'ensemble des domaines de la protection sociale (retraite, vieillissement, handicap...) et de la formation professionnelle. Elle est complétée par **QPS - Les cahiers** qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies et **QPS – Les brèves** qui propose des éclairages statistiques. L'ensemble des numéros est disponible sur le site <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/> à la rubrique **Publications et statistiques**.

politiques-sociales.caissedesdepots.fr

Consultez les publications ou abonnez-vous à leur diffusion sur le site :
politiques-sociales.caissedesdepots.fr à la rubrique Publications et statistiques

Une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts
Directeur de la publication : Michel Yahiel – Rédacteur en chef : Laurent Soulat
Réalisation : direction de la Communication - Politiques sociales
Impression : Imprimerie CDC (75) – Dépôt légal : 4^e trimestre 2022 – ISSN : 2803-1474
Contact : etudesdps@caissedesdepots.fr – 12, avenue Pierre Mendès-France – 75914 Paris cedex 13

**Ensemble,
faisons grandir
la France**
caissedesdepots.fr

